

**Commission économique pour l'Afrique
Bureau sous-régional en Afrique du Nord**

**Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et
d'experts pour l'Afrique du Nord**

Trente-sixième réunion (en ligne)

24 novembre 2021

**Rapport de la trente-sixième réunion du
Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour
l'Afrique du Nord**



I. Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)

A. Organisation et participation

1. M. Kamel Meraghni, Directeur général de la Prévision et des Politiques au Ministère algérien des Finances et Président sortant du Bureau du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts, et M. Taieb Baccouche, Secrétaire général de l'Union du Maghreb arabe (UMA), ont participé à la cérémonie d'ouverture de la trente-sixième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) était représentée par M^{me} Zuzana Schwidrowski, Directrice du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord.

2. Des représentants de sept États membres du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires d'experts pour l'Afrique du Nord, à savoir l'Algérie, l'Égypte, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, le Soudan et la Tunisie étaient présents à l'ouverture de la réunion, ce qui a permis d'atteindre le quorum requis. Des représentants de l'Union du Maghreb arabe (UMA), d'organisations internationales et régionales, d'universités et d'organismes de coopération, d'institutions financières, ainsi que d'organisations du système des Nations Unies ont également participé à la cérémonie d'ouverture.

B. Déclarations liminaires

3. M. Meraghni a relayé les remerciements de son pays d'avoir été choisi pour présider la trente-cinquième session du Comité intergouvernemental sur un sujet aussi important que les mesures de relance économique dans le contexte de Covid-19. Relevant l'impact sans précédent de la pandémie sur les conditions économiques et sociales dans la sous-région comme dans le monde, le Président sortant a mis en avant l'importance et l'adéquation des mesures prises par les pays membres pour atténuer l'impact sur les populations. Il a également remercié le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord pour ses efforts en appui aux États membres dans un contexte aussi difficile de restrictions dues à la pandémie.

4. M^{me} Schwidrowski, au nom de M^{me} Vera Songwe, Secrétaire générale adjointe de l'ONU et Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique, a souhaité la bienvenue aux participants à cette trente-sixième session du Comité intergouvernemental. Elle a mis en relief l'importance de l'intégration régionale pour faire face aux perturbations actuelles du commerce mondial, notamment pour relever le défi de la création des emplois nécessaires à l'absorption de l'arrivée annuelle de millions de jeunes sur le marché du travail. Elle a également relevé le rôle que pourrait jouer l'Accord portant création de la ZLECAf pour les économies nord-africaines en favorisant l'industrialisation et la transformation structurelle. Elle a terminé son propos en souhaitant plein succès aux travaux du Comité.

5. Le Secrétaire général de l'Union du Maghreb arabe a d'abord remercié la CEA pour l'invitation et l'organisation de cette réunion intergouvernementale qui arrivait à point nommé pour discuter d'un sujet crucial pour les pays de la sous-région et qui permettrait de tirer les leçons des expériences et des politiques publiques mises en place. M. Baccouche a ensuite souligné l'importance du rôle du secteur privé pour la dynamique de l'intégration commerciale et économique en Afrique du Nord, particulièrement pour les secteurs stratégiques qui seraient examinés lors de la réunion d'experts, comme l'étaient le secteur pharmaceutique et la finance numérique. Il a terminé son allocution en souhaitant à son tour la réussite aux travaux du Comité.

II. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

6. À la suite d'une concertation entre les chefs des délégations, le Comité a élu à l'unanimité le nouveau Bureau composé comme suit :

Président	:	Libye
Vice-président	:	Mauritanie
Rapporteur	:	Maroc

III. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail (point 3 de l'ordre du jour)

7. Dans sa déclaration liminaire en qualité de Président du nouveau Bureau du Comité intergouvernemental, M. Saad Lihniash Mohamed Abdullah du Ministère de l'économie et du commerce de Libye, a souhaité la bienvenue aux participants et remercié les pays membres d'avoir accordé leur confiance à son pays. Il a félicité le Bureau sortant et le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord pour les efforts déployés au cours de la période écoulée.

8. Le Comité intergouvernemental a ensuite adopté l'ordre du jour de la trente-sixième réunion (ECA/SRO-NA/ICSOE/36/1), tel qu'il figure à l'annexe II du présent rapport, ainsi que le programme de travail (ECA/SRO-NA/ICSO/36/1/Add.1).

IV. Évolution des conditions économiques et sociales en Afrique du Nord : examen du profil régional de l'Afrique du Nord (point 4 de l'ordre du jour)

9. Le secrétariat a présenté les principales conclusions du rapport intitulé « Profil sous-régional de l'Afrique du Nord 2020 : Partenariats public-privé pour une relance post-COVID-19 inclusive et verte en Afrique du Nord » (ECA/SRO-NA/ICSOE/36/2). Le rapport comportait une analyse des évolutions macroéconomiques en Afrique du Nord, ainsi que le rôle des partenariats public-privé dans le cadre d'une stratégie de relance post-COVID-19.

10. Le Comité intergouvernemental a fait état de l'absence de données pour la Libye. Il a également souligné l'éradication de l'extrême pauvreté au Maroc. A ce titre, le taux de la pauvreté monétaire au Maroc a baissé de 4,8 % en 2014 à 1,7 % en 2019, avant de passer à 2,5 % en 2020. Le délégué de la Tunisie a relevé de son côté que l'instabilité politique n'était pas le seul facteur explicatif de l'évolution macroéconomique de la Tunisie.

11. Le secrétariat a indiqué que le Bureau envoyait chaque année un questionnaire aux pays membres pour collecter les données nécessaires à l'élaboration du profil sous-régional, soulignant qu'il n'avait pas reçu de réponse cette année de la part des pays membres à ce sujet. Le secrétariat a proposé à cet égard de revoir le processus de collecte de données en concertation avec les pays membres.

12. Au terme des discussions, le secrétariat a pris note des commentaires et des recommandations du Comité intergouvernemental.

V. Examen de la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux de développement et des initiatives spéciales (point 5 de l'ordre du jour)

13. Le secrétariat a présenté le rapport sur « Les pays d'Afrique du Nord et l'Objectif 9 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU : la feuille de route » (ECA/SRO-NA/ICSOE/36/3). Le rapport dresse un bilan des efforts de mise en œuvre de l'Objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructure) par les pays d'Afrique du Nord, met en avant les progrès réalisés et les domaines appelant des mesures supplémentaires et présente des recommandations générales à l'attention des pays concernés pour les aider à consolider leurs acquis.

14. Il ressort des conclusions du rapport basées sur l'indice Objectif 9 que plusieurs pays d'Afrique du Nord affichent des résultats satisfaisants en rapport avec l'Objectif 9 relatif au développement industriel inclusif et durable, comparativement aux économies industrielles émergentes. En revanche, la part de la valeur ajoutée manufacturière en pourcentage du PIB diminue, alors que la part de l'agriculture demeure stable. Entre autres commentaires sur le rapport, le Maroc a souligné que les données relatives aux Objectifs 9.1, 9.2 et 9.5 devaient être mises à jour.

15. Parallèlement aux engagements déjà pris ces dernières années par les pays d'Afrique du Nord pour atteindre l'Objectif 9, la CEA a recommandé la mise en place d'une politique industrielle horizontale et verticale. Des politiques industrielles horizontales ou neutres destinées à promouvoir la compétitivité par la réduction des coûts de production pour toutes les entreprises et par l'instauration d'un environnement de marché efficace et concurrentiel et la création des infrastructures et du capital humain nécessaires à la promotion d'une économie industrielle dynamique. Il est recommandé d'adopter des politiques actives, verticales et rigoureuses destinées à promouvoir les liens entre les PME locales et les grandes entreprises internationales par des programmes de développement des fournisseurs et, partant, de renforcer la compétitivité par la modernisation des fournisseurs locaux.

16. Le secrétariat a pris note des commentaires et des recommandations du Comité intergouvernemental et a souligné qu'il continuerait de travailler en étroite collaboration avec les services nationaux concernés des pays nord-africains afin de suivre leurs progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable.

VI. Questions statutaires : Rapport sur les activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord (octobre 2020-septembre 2021) et programme de travail pour 2022 (point 6 de l'ordre du jour)

17. Le secrétariat a présenté le rapport sur les activités menées par le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord entre octobre 2020 et septembre 2021 (ECA/SRO-NA/ICSOE/36/4) ainsi que le programme de travail du Bureau sous-régional pour 2022 (A/76/6 (Sect. 18)). Le secrétariat a suggéré que le thème de la réunion de l'année prochaine soit centré sur le rôle des PME dans la croissance inclusive et durable.

18. M^{me} Hasna Al Echcheikh El Alaoui du Haut-Commissariat au Plan du Maroc (HCP) a d'abord félicité M^{me} Schwidrowski pour sa nomination en tant que Directrice du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord. Elle a ensuite exprimé l'intérêt particulier du Maroc pour l'opérationnalisation effective de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports concernant le Programme 2030 et l'Agenda 2063, une question évoquée récemment lors de discussions bilatérales entre le Bureau sous-régional et le HCP.

Elle a insisté sur la nécessité d'adapter cet outil au contexte particulier de planification sectorielle et au lancement récent par le pays du nouveau modèle de développement à l'horizon de 2035. Elle a rappelé par ailleurs que le HCP avait fait parvenir par écrit au secrétariat ses commentaires et observations sur les rapports présentés lors de cette session du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts concernant en particulier le profil sous-régional.

19. M. Abdullah Nasser Aljadi du Ministère de l'économie et du commerce de Libye a souligné que, selon les données des Nations Unies, son pays était de loin le plus touché de la région par le problème de la migration. Il a souhaité savoir à ce titre si le Bureau sous-régional menait des programmes de coopération avec l'OIM en Libye avec laquelle le gouvernement travaille actuellement sur cette question. Il a précisé que la Libye souhaitait bénéficier de l'appui de la CEA dans le domaine de la migration à l'instar du Maroc et d'autre pays, en prenant en considération la situation particulière de la Libye en tant que pays de transit des migrants subsahariens.

20. Il a par ailleurs attiré l'attention du secrétariat sur les difficultés qui peuvent entraver la mise en œuvre des programmes eu égard à la situation du pays, et dont il faut préalablement tenir compte notamment au niveau du suivi et de l'évaluation des activités. Il a relevé que les programmes de développement menés actuellement par les Nations Unies en Libye avaient un impact bénéfique, notamment sur l'emploi des jeunes, et que le pays menait actuellement des initiatives intéressantes dans ce domaine pour lesquelles la CEA peut fournir une assistance technique. Le délégué de la Libye a ensuite demandé au secrétariat de préciser les initiatives qui n'avaient pas pu être mises en œuvre en Libye au cours de l'exercice 2021.

21. Répondant aux questions du délégué du Maroc, le secrétariat a confirmé la reprise avec le Maroc du projet de mesure des distorsions et de la productivité dans le domaine de l'industrie. Il a souligné que le travail pourra concrètement reprendre dans ce domaine dès réception des données sur le secteur des services de la part du HCP. Le secrétariat a également confirmé l'intention du Bureau sous-régional de la CEA d'entamer avec le HCP l'opérationnalisation de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports en tenant compte du contexte de planification sectorielle du pays et du lancement de son nouveau modèle de développement.

22. Le secrétariat a ensuite souligné que, pour des raisons objectives, la Libye serait un pays d'intérêt particulier pour la CEA à partir du prochain exercice au même titre que le Soudan, tout en annonçant la reprise prochaine des visites sur le terrain pour un meilleur appui au pays. Le secrétariat a également pris l'engagement d'examiner les possibilités d'étendre à la Libye le programme sur la migration, actuellement mise en œuvre par le Bureau sous-régional dans six pays, ainsi que ses travaux sur les questions de lutte contre la pauvreté et l'emploi des jeunes et des femmes.

23. Répondant à la question du délégué de la Libye, le secrétariat a clarifié qu'à la suite d'une demande d'assistance en vue de la refonte du système réglementaire du secteur des mines, émanant du ministère des finances libyen, la CEA n'avait pas pu organiser les réunions de travail avec ce département pour la mise en place des équipes d'experts et le lancement effectif du projet. Le secrétariat a néanmoins réitéré l'intérêt du Bureau sous-régional et du siège de la CEA pour cette initiative dans le cadre de son prochain programme de travail avec la Libye.

24. Après avoir passé en revue les activités du Bureau sous-régional et son programme de travail pour l'exercice à venir, le Comité intergouvernemental a noté avec intérêt l'ampleur des

efforts consentis et salué la volonté soutenue du Bureau sous-régional d'accompagner les États membres dans le cadre du programme de travail de 2022.

25. Au terme des débats, le secrétariat a pris note des commentaires et des recommandations du Comité intergouvernemental.

VII. Examen et adoption des recommandations et du rapport et de la trente-sixième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts (point 7 de l'ordre du jour)

26. Le Comité intergouvernemental a accordé un délai de deux semaines au secrétariat pour consolider et envoyer les recommandations de sa trente-sixième réunion, telles que reproduites à l'annexe I du présent rapport. Par ailleurs, le Comité a encouragé les participants des pays de la sous-région à envoyer leurs amendements au Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, dans un délai n'excédant pas deux semaines, afin de permettre au secrétariat de les intégrer au rapport final.

27. Sur la base de ces observations, le Comité a adopté le présent rapport et a demandé au secrétariat de transmettre les recommandations du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, pour examen lors de sa prochaine réunion.

VIII. Date et lieu de la trente-septième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts (point 8 de l'ordre du jour)

28. Le secrétariat a rappelé la nécessité de fixer la date et le lieu de la prochaine réunion. Il a par ailleurs précisé que les pays souhaitant accueillir la trente-septième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts peuvent présenter leur demande, ajoutant que les États membres disposent à cet effet d'une durée d'un mois. À défaut de demande par un État membre, la réunion se tiendra à Rabat dans le courant de la dernière semaine d'octobre 2022.

29. Le secrétariat a par ailleurs souligné que les États membres recevraient le rapport de la présente réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts dans les deux semaines à venir. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord attendra les réactions des États membres, et en l'absence de commentaires, le rapport sera alors considéré comme finalisé.

IX. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)

30. Aucun point n'a été soulevé sous cette rubrique à l'issue des débats du Comité intergouvernemental.

X. Clôture de la réunion (point 10 de l'ordre du jour)

31. Le Président entrant du Bureau du Comité intergouvernemental a adressé ses remerciements au Royaume du Maroc pour avoir accueilli la réunion, ainsi qu'à l'Algérie pour avoir assuré la présidence de la session précédente. Il a félicité le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord et les pays membres pour le bon déroulement de la session. Le Président a ensuite déclaré clos les travaux de la trente-sixième session du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord.

Annexe I

Recommandations de la trente-sixième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord

À l'issue des délibérations, le Comité a fait les recommandations ci-après et demandé au Bureau de les transmettre à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

La Commission économique pour l'Afrique, par l'intermédiaire de son Bureau sous-régional en Afrique du Nord, est invitée à prendre les mesures suivantes :

1. Réexaminer son processus de collecte de données en consultation avec les pays membres, afin d'assurer la réception en temps opportun des données nécessaires à la préparation du profil régional ;
2. Se référer d'abord aux données publiées sur les sites officiels des pays membres lors de la préparation des rapports ;
3. Mettre en œuvre la boîte à outils de planification intégrée et d'établissement de rapports au Maroc en l'adaptant au contexte particulier de la planification sectorielle et au lancement récent du nouveau modèle de développement à l'horizon de 2035 ;
4. Fournir un appui technique à la Libye dans le domaine de la migration à l'instar de ce qui est actuellement mené avec le Maroc et d'autres pays.
5. Examiner les difficultés susceptibles d'entraver la mise en œuvre des programmes compte tenu de la situation en Libye, notamment en ce qui concerne le suivi et l'évaluation des activités.
6. Fournir une assistance technique à la Libye pour favoriser l'emploi des jeunes dans le cadre des initiatives nationales menées actuellement par le gouvernement et les organisations internationales.

Annexe II

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Évolution des conditions économiques et sociales en Afrique du Nord : examen du profil sous-régional de l'Afrique du Nord.
5. Examen de la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux de développement et des initiatives spéciales.
6. Questions statutaires : Rapport sur les activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord (octobre 2020-septembre 2021) et programme de travail pour 2022.
7. Examen et adoption des recommandations et du rapport de la trente-sixième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts.
8. Date et lieu de la trente-septième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts.
9. Questions diverses.
10. Clôture de la réunion.
